

2 POIDS, 2 MESURES !

Concernant l'avenir du régime de prévoyance de branche, après moult déclarations péremptoires des employeurs, un accord est en passe d'être trouvé, avec le maintien de l'opérateur actuel, ADEIS (ex-GNP) pourtant voué à l'hégémonie patronale.

Il est vrai que celui-ci ne sera plus le seul à gérer notre régime. Il assurera la co-assurance avec le groupe MALAKOFF-MEDERIC (fortement poussé par les organisations patronales) et MUTEX.

L'urgence de trouver une solution rapide à un problème qu'ils avaient fortement contribué à créer, a stimulé les employeurs à trouver un terrain d'entente en moins de 5 mois.

Il ne semble pas qu'ils aient le même empressement concernant l'obligation de négocier au niveau de la branche la mise en place d'un système de complémentaire santé accessible à tous.

En effet, voilà près d'un an que nous demandons l'ouverture de négociations sur le sujet, qui sont sans arrêt repoussées pour des raisons plus ou moins fallacieuses, et ce alors que les entreprises seront dans l'obligation d'en proposer une à leur salarié-e-s à compter du 1^{er} janvier 2016.

D'après le secrétariat technique de la branche, il serait bon pour tenir cet impératif légal, que nous trouvions un accord avant fin mars 2015, et ce en raison des délais



d'extension. Et bien malgré cela, les organisations patronales ont repoussé, à nouveau, cette négociation au mois de janvier 2015.

Moins de 3 mois pour constituer un cahier des charges reprenant les garanties que nous souhaitons voir offertes, mais aussi le choix du ou des organismes gestionnaires et en dernier le taux de cotisation et sa répartition entre salarié-e-s et employeurs.

Cela fait un très lourd chantier pour un sujet aussi délicat que celui de santé, mais cela ne semble pas gêner outre mesure la délégation patronale qui préfère discuter du paritarisme (financement des organisations syndicales et patronales) ou de l'extension de la précarité dans le secteur de l'accueil en entreprise par l'obtention d'une dérogation à l'obligation de ne pas conclure de contrat à temps partiel inférieur à 24h hebdomadaires.

Nous voyons tout de suite où sont leurs priorités !!! Ce n'est sûrement pas l'intérêt de celles et ceux qui chaque jour contribuent à la création des richesses dont les patrons s'arrogent la plus grande part.

Il faut que cela cesse ! Rejoignez la CGT !

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.